

Qualité de l'air intérieur : aérez, respirez !

Nous passons plus de 80% de notre temps dans des espaces clos : logement, transports, lieu de travail. Or il est démontré que l'air intérieur est 8 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur. Aux pollutions extérieures (pesticides, particules fines) s'ajoutent celles liées aux activités des occupants : cuisine, peinture, nettoyage, parfums d'ambiance, cosmétiques, ameublement (COV, perturbateurs endocriniens, allergènes).

Le Département exemplaire

Soucieux de la santé et de la qualité de l'environnement des périgourAINS, le Département met en place progressivement le nettoyage écologique dans ses locaux et les collèges. C'est une démarche complète qui nécessite de mener une réflexion depuis la politique d'achat des produits d'entretien (diminuer le nombre de produits utilisés et cibler les produits porteurs d'un label écologique) jusqu'à la mise en place d'un protocole de nettoyage harmonisé prenant en compte la nature des locaux et des usages (accueil du public, bureaux, classes, sanitaires, consultations médicales...), en passant par la sensibilisation et la formation des agents d'entretien.

Le travail des agents d'entretien est ainsi valorisé et porteur d'un intérêt nouveau. En effet, ils contribueront directement à l'amélioration de l'environnement et à la diminution de l'exposition des agents et des usagers aux substances nocives.

C'est un changement important des pratiques quotidiennes qui génère également des économies par la centralisation des commandes, la limitation du nombre de produits et la réduction du gaspillage.



Selon le Ministère de la transition écologique et solidaire, la bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet démontré sur la qualité de concentration des élèves, le taux d'absentéisme dans les écoles, le bien-être. À contrario, une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau, vertiges ainsi que les manifestations allergiques et l'asthme. Les enjeux sanitaires et économiques liés à la qualité de l'air intérieur sont importants. En France, on estime à 19 milliards d'euros par an le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur.

- Aérez votre logement quotidiennement. Quelques minutes suffisent sans que cela ne pèse sur votre facture de chauffage. Pensez à aérer en fonction de vos activités (peinture, bricolage, ménage, cuisine).
- Surveillez l'apparition de traces de moisissures dans les logements. Celles-ci sont très néfastes pour la santé des personnes sensibles (enfants, asthmatiques, allergiques).
- Si vous avez une ventilation mécanique (VMC), veillez à son entretien : dégager et nettoyer les bouches, faites-la réviser par un spécialiste régulièrement.
- Pour le nettoyage et la décoration de votre logement, privilégiez les produits naturels et repérez les labels écologiques sur les produits d'entretien et les étiquettes d'émissions dans l'air intérieur sur les produits de bricolage.
- Quelques labels de confiance : Ecocert, Nature et Progrès, Écolabel européen, NF Environnement, Nordic Swan.
- Retrouvez de nombreux conseils et astuces, en cliquant sur les pièces et les objets de la maison sur le site <http://www.prevention-maison.fr/> (<http://www.prevention-maison.fr/>). Vous découvrirez des idées pour mieux vivre votre nouveau quotidien, pendant la grossesse et les premières années de bébé.

Agir dans les établissements recevant du public



Le décret n°2015-1000 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public prévoit que les propriétaires, ou exploitants le cas échéant, d'établissements mettent en œuvre une évaluation des moyens d'aération ainsi qu'un plan d'action ou à défaut, une campagne de mesures.

Le Département a décidé de proposer aux communes de moins de 500 habitants un accompagnement pour la réalisation de l'évaluation des moyens de ventilation et d'aération dans les établissements scolaires de premier cycle. Cette démarche consiste à réaliser le diagnostic in situ avec le personnel technique de la commune et à rendre un rapport enrichi de recommandations pouvant servir de base pour la réalisation d'un programme d'actions.

ACTUALITÉS



ENVIRONNEMENT

Villes et villages fleuris : rencontre avec Adrian Charlton, artisan vannier à Saint-Pardoux-la-Rivière



ENVIRONNEMENT

Villes et villages fleuris : partage de connaissances et de pratiques en Charente



ENVIRONNEMENT

La Convention pour la réouverture de la halte ferroviaire de Fayrac officiellement signée

